

Contact média :

Mél :

communication-bourgogne@insee.fr

Chantal PRENEL - Tél : 03 80 40 67 05

Brigitte VERNIER - Tél : 03 80 40 68 30



Dijon, 29 octobre 2015

COMMUNIQUE DE PRESSE

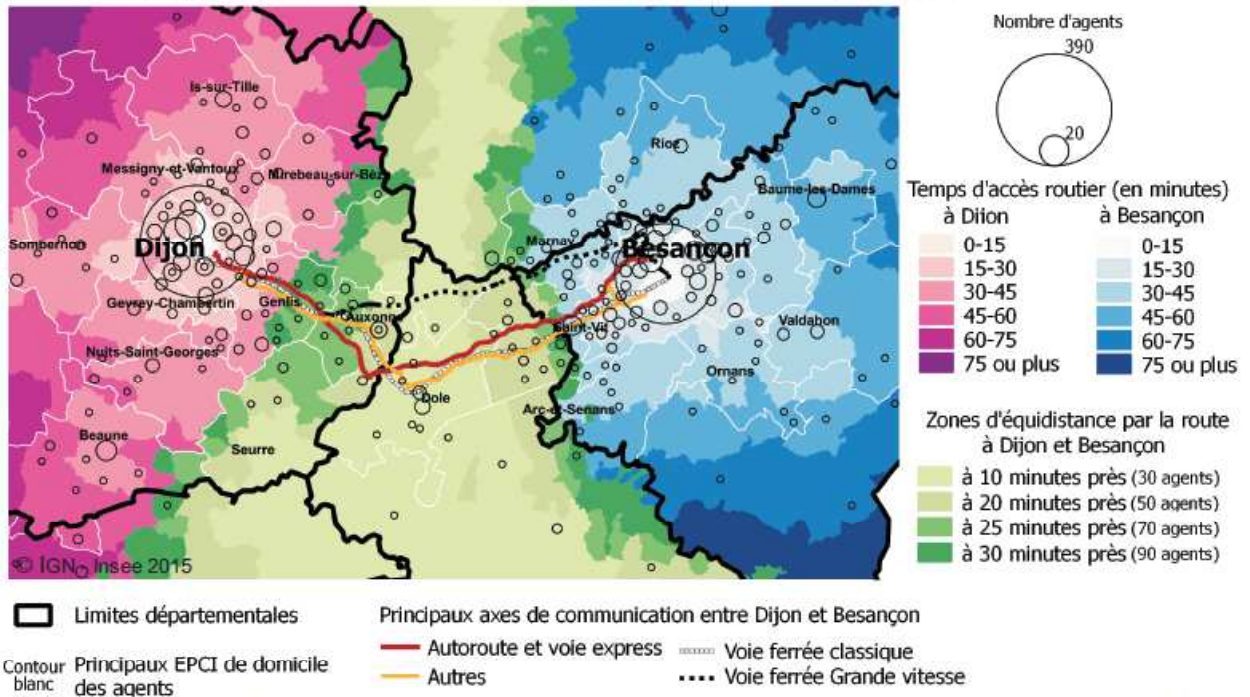
Etude réalisée en partenariat avec la Préfecture de Région

Bourgogne Franche-Comté : les deux tiers des agents des administrations régionales de l'État à moins de 30 minutes de leur travail

Dans le cadre de la réforme territoriale, la refonte de la carte des régions conduit à modifier l'organisation des services de l'État, calée jusqu'alors sur un modèle à 22 régions. Dans ce contexte de projet de réorganisation des directions régionales, la connaissance des déplacements pendulaires des agents concernés est importante pour la gestion des ressources humaines. L'étude a été réalisée à partir de données concernant 1 130 agents des directions régionales du Sgar, de la Dreal, de la Draaf, de la Direccte, de la Drac et de la DRJSCS dont 610 travaillent à Dijon et 520 à Besançon.

Deux tiers de ces agents, soit 730 personnes, sont domiciliés dans le Grand Dijon ou dans le Grand Besançon à proximité de leur lieu de travail. Le temps de trajet de ces agents pour aller travailler ne dépasse pas la demi-heure. Le tiers restant habite plus loin, entre Dijon et Besançon, autour du Grand Dijon ou du Grand Besançon. Ces derniers ont un temps de trajet domicile-travail supérieur à une demi-heure, voire à une heure. L'espace dans lequel se situent les six EPCI autour de Genlis, Auxonne, Dole, Saint-Vit, Rioz et Geneuille est desservi par des voies de communication routières et ferroviaires (TER ou TGV) permettant de relier facilement Dijon et Besançon : 120 fonctionnaires y résident. Sur ce territoire, ceux qui habitent des communes situées dans une bande médiane entre Dijon et Besançon, mettent pratiquement autant de temps par la route pour rejoindre ces deux villes : pour une trentaine, l'écart entre les durées des deux trajets n'excède pas dix minutes. Mais en s'éloignant de cette bande, l'écart de temps augmente ; il peut ainsi atteindre la demi-heure pour une quarantaine d'agents.

Répartition des agents par commune de résidence et temps d'accès à Dijon et Besançon



Sources : Administrations régionales de Bourgogne et Franche-Comté ; calculs Insee, Méric (temps le plus rapide par la route aux heures pleines).